



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE  
D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SARL CAMINAL EN VUE DE  
LA REORGANISATION ET DE L'EXTENSION DE LA PLATEFORME DE RECYCLAGE DE  
MATERIAUX INERTES QU'ELLE EXPLOITE AU MAS BRUNO  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PERPIGNAN**

Par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE/2023031-0001 du 31 janvier 2023 et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V et du décret n°2010-368 du 13 avril 2010 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'enregistrement, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL CAMINAL en vue de la réorganisation de la plateforme de recyclage de matériaux inertes qu'elle exploite sur la commune de Perpignan pendant une durée de 4 semaines du lundi 6 mars 2023 au lundi 3 avril 2023 inclus.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par les arrêtés ministériels du 26/11/2012 et du 10/12/2013 relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2515 et 2517 de la nomenclature des installations classées, soit un arrêté de refus.

Un exemplaire du dossier détaillant la demande d'enregistrement sera déposé à la mairie de Perpignan pendant toute la durée de la consultation.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Perpignan, (soit du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à Monsieur le préfet du département des Pyrénées-Orientales, bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, 24 Quai Sadi Carnot à Perpignan.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Yohann MARCON